



# Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

## A.U.P.P.S.V

### COMPTE RENDU

## Assemblée Générale du 25 Novembre 2017

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Rapport du Président
- 2) Rapports financiers
- 3) Renouvellement par tiers du C A
- 4) Gestion Société Publique Locale (SPL)
- 5) Conseil Portuaire Juin 2017 (CP)
- 6) Comite Local des Usagers du Port Plaisance (CLUPP)
- 7) Conseil Portuaire Novembre 2017
- 8) Présentation nouvelle concession
- 9) Actions en cours
- 10) Questions diverses

### POT DE L'AMITIE

#### 1) Rapport du président

##### Tenue de l'Assemblée Générale

- Cette année notre effectif est stable
- 92 adhérents représentant 92 navires malgré la perte de 6 adhérents
- Pour que cette AG puisse se tenir valablement le quorum à atteindre doit être de 30% de l'effectif global de l'Association.
- 59 adhérents sont présents et représentés, le quorum de 28 est atteint.
- Les décisions seront approuvées à la majorité simple des présents et représentés.

##### Remerciements

- à Mr AUGER, Censeur au Conseil d'Administration de la SPL. Mr AUGER signale qu'il n'y aura plus de censeur, selon la modification des statuts de la SPL, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

##### Compte rendu AG du 28 Novembre 2015

Aucune remarque n'étant formulée,

- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Adopté à l'unanimité

##### Actions 2017

- Janvier 2017, réunion AUPPSV/Société Publique Locale (SPL)
- Mars 2017, réunion AUPPSV/SPL

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

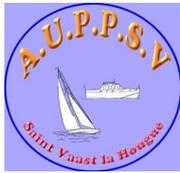
**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**







2 postes sont donc à pourvoir, se présente : François JARDILLIER  
Pas d'autre candidat

Qui est contre la réélection de Jean RIBY ?

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Réélection à l'unanimité de Jean RIBY

Qui est contre l'élection de François JARDILLIER ?

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Election à l'unanimité de François JARDILLIER

Félicitations à notre nouveau membre

#### **4 ) Présentation de la gestion du port par la SPL encadrée par le Département**

Cette présentation est faite lors des Conseils Portuaires (CP). Ils sont au nombre de 2 par an, sous l'autorité du Département, où les plaisanciers qui y siègent devront émettre un avis sur cette gestion. Cet avis n'est que consultatif.

- Le graphique présenté (diapo 9, liens en jaune) permet d'appréhender les documents qui devront être présentés en CP.
  - Délégation de Service Public (DSP), document élaboré par le Département qui définit le mode de gestion que devra mettre en œuvre la Société Publique Locale (SPL)
  - De par cette DSP, la SPL devra présenter en CP le rapport annuel de gestion, les prévisions et exécutions budgétaires, les tarifs, qui seront spécifiques au port de St Vaast

#### **5) Conseil Portuaire du 1<sup>er</sup> Juin 2017 (diapo 11)**

- On aura constaté l'absence des 2 représentants de la SPL et du représentant de la Mairie
- Présentation Comptes SPL (diapo 12)
  - Solde de fonctionnement 2016 en équilibre s'élevant à : 28 347 €
  - Compte de résultat partiel 2017 en équilibre s'élevant à : 13 385 €
- Présentation du bilan d'activité 2016 de St Vaast (diapos 15 et 16)
- Présentation du compte de résultats 2016 de St Vaast, données fournies par la SPL (diapos 17, 18, 19 et 20)
  - On en retiendra :
    - ✓ que le solde de fonctionnement était de 19 295 € après mise en provision de : 44 000 €
    - ✓ que le solde a été volontairement rendu excédentaire par une reprise de provision de : 134 744 €, le solde s'élevant alors à : 154 040 €
    - ✓ que le solde de fonctionnement de Portbail était de : - 10 223.78 €
    - ✓ que le solde de fonctionnement de Portbail a été rendu encore plus déficitaire par une mise en provision de : - 115 000 €, le solde s'élevant alors à : - 125 223.78 €
    - ✓ la SPL a donc équilibré son budget, rendu déficitaire par Portbail en utilisant les provisions de St Vaast

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





**6) Comité Local des Usagers du Port de Plaisance (Cluppp) du 1<sup>er</sup> Juin 2017 (diapo 13)**

- Contestation sur la présentation des comptes
- Explications sur la gestion faite par la SPL non satisfaisant
- Le représentant du Département invitant les plaisanciers à formuler, par écrit, auprès de la SPL et du Département, leur différentes remarques et oppositions afin que des réponses précises et argumentées puissent être apportées
- A ce jour, malgré 4 courriers, aucune réponse satisfaisante correspondant à nos demandes

**7) Conseil Portuaire du 23 Novembre 2017 (diapo 22)**

- On aura constaté l'absence des 2 représentants de la SPL et du représentant de la Mairie
- Présentation du bilan d'activité partiel 2017 (diapos 23 et 24)
  - Dévasement :
    - ✓ Tous les documents relatifs au dévasement se trouvent sur le site et le document non technique donne tous les renseignements pour la compréhension du projet (à lire)
    - ✓ projet de dévasement annoncé en 2013
    - ✓ premiers documents officiels en 2016
    - ✓ autorisation enquête publique (Aout 2017)
    - ✓ enquête publique (Octobre 2017)
    - ✓ rapport Commissaire-Enquêteur favorable (Novembre 2017)
    - ✓ en attente décision finale du Préfet
    - ✓ début de dévasement probable automne 2018
- Présentation du compte de résultat partiel St Vaast de 2017 (diapos 25 et 26)
  - Total dépenses : 1 000 041 €
  - Total recettes : 1 015 640 €
  - Résultat prévisionnel exercice 2017 : 11 599 €
  - Augmentation des charges « personnel » par un départ à la retraite
  - Mise en provision pour le dévasement d'un montant de : 100 000 €
- Compte de résultat partiel 2017 de Portbail, présenté à leur Conseil Portuaire du 22/11/2017 (diapo 27)
  - Total dépenses : 196 862 €
  - Total recettes : 259 288 €
  - Résultat prévisionnel avec mise en provision de - 115 000 € : - 52 574 € (gestion déficitaire)
  - Les tarifs de Portbail ont considérablement augmentés mais le niveau de dépenses est supérieur aux recettes
  - Mr AUGER souhaite préciser qu'il n'y avait pas de provisions pour leur désensablement alors que c'est un port qui doit l'être régulièrement, ce qui représente beaucoup d'entretien
- Présentation de la prévision de budget St Vaast 2018 (diapos 28 et 29)
  - Total dépenses : 1 468 906 € (incluant le dévasement et une dotation amortissement)
  - Total recettes : 1 481 246 € (incluant la reprise de provision du dévasement)
  - Résultat prévisionnel exercice 2018 : 12 340 €
  - Estimation dévasement près de 600 000 € alors que celui de 2002 s'est élevé à 150 000 € annonce G. DOUCET qui à cette époque là était le responsable du port
  - Les agriculteurs, qui ont bénéficié de ces boues, s'en disent très satisfait

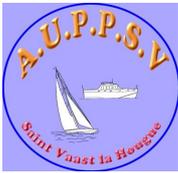
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





- Baisse des charges salariales mais ce n'est qu'une prévision et cela dans l'hypothèse de la mise en place de la nouvelle concession de service public où le nouveau Directeur, agent de la collectivité territoriale, serait mis à disposition de la SPL à la hauteur de 60% par le Département
- Prévision de budget de Portbail 2018, présenté à leur Conseil Portuaire du 22/11/2017 (diapo 30)
  - Total dépenses : 243 314 €
  - Total recettes : 307 899 €
  - Résultat prévisionnel avec mise en provision de - 115 000 € : - 50 415 (gestion toujours déficitaire)
- Présentation tarifs 2018 (diapos 31, 32 et 33)
  - Augmentation pour les contrats annuels : + 0.87 %
  - Passage de 20 et 40 € / semaine pour les forains à 20 et 40 € /jour
  - Pas d'augmentation pour Cotentin Nautic
  - Pas d'augmentation pour les autres postes
  - Maintien du Passeport Escale alors que le port du Havre l'abandonne

#### **8) Présentation nouvelle concession de Service Public Unique (diapos 34, 35)**

- Durée de cette nouvelle concession 50 ans
- Intégration des ports de la Manche dès la fin de leur DSP actuelle
- Intégration de 10 ports supplémentaires
  - ✓ Ports patrimoniaux, lors de leur Conseil Portuaire, ont obtenu un report au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 après concertation des associations d'usagers locales qui géraient ces petits ports
  - ✓ Port Barfleur avec un maître de port unique avec St Vaast à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018
- Intégration souhaitée de 3 grands ports
  - ✓ De M. AUGER, seul le port de pêche et de commerce est actuellement concerné pour Granville
  - ✓ D'ici 2022 tous les ports seraient intégrés y compris Carentan et Quinéville
- Gestion, incluant toute une politique culturelle, touristique, commerciale et maîtrise d'œuvre pour les extensions portuaires de type Barneville (7 M€), souhaitée par le Département dans son plan nautisme 2017-2021. C'est un passage en force sans concertation avec les plaisanciers
- De plus la multiplicité de ces activités, dans cette gestion, ne sont pas cadrés laissant un flou dans leur suivi
- M. AUGER fait remarquer que la gestion pourrait aussi être privatisée. Soit, mais il y aurait quand même obligation d'appliquer les termes de la concession
- M. AUGER précise que cette nouvelle concession est un calque de la concession existante dans la Morbihan et que le Département c'est appuyé sur un cabinet d'avocats pour la finalisée.
- En Conseil Portuaire les 4 représentants de l'activité « Plaisance » n'ont pas validé ce projet :
  - ✓ Prise en compte de charges non compatibles avec le Code des Transports. Le tourisme doit être pris en compte par la SPL Tourisme du Grand Cotentin et qui n'a rien à voir avec la gestion d'un port

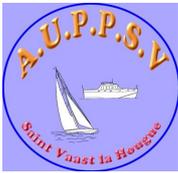
**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





## Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

**A.U.P.P.S.V**

- ✓ Modification du périmètre portuaire qui va englober toute la voirie autour du port, la Place Belle Ile, les terrasses des commerçants, les charges associées pourraient être à la charge des plaisanciers si la SPL n'en assurait pas l'équilibre comme annoncé en Conseil Portuaire.
- ✓ M. AUGER affirmant que la route appartenait déjà au Conseil Départemental, la mairie en récupérerait les redevances, le Département ayant choisi de reprendre le tout
- ✓ Possibilité par la SPL de mettre à disposition le domaine portuaire pour les manifestations agréées par le Département en accordant la gratuité des droits à usage des terre-pleins
- ✓ Ne sont pas présentés l'inventaire des biens mis à disposition et l'état récapitulatif des travaux d'entretien courant, de maintenance, de gros entretien et de renouvellement à entreprendre

### **9) Actions en cours suite au CP et à la réunion du Clupp du 1<sup>er</sup> Juin (diapos 36 et 37)**

- L'UNAN joue un rôle de conseil auprès de l'association en s'appuyant sur son guide de la gestion administrative des ports
- Avoir accès à la comptabilité de St Vaast et au rapport annuel que doit fournir la SPL au Département
- Rétablir un fonctionnement du CP cohérent avec la législation, présentation des documents obligatoires avec un résultat comptable équilibré sans transfert entre les autres ports, qui doivent être soumis à avis bien que CP ne soit que consultatif. Une collaboration ou concertation avec les plaisanciers serait quand même souhaitable. Il est bien regrettable que certaines décisions ou positions soient prises d'une façon générale sans concertation des acteurs de terrain compétents
- Une nouvelle lettre sera transmise au Président du Conseil Départemental où il sera rappelé que le CA souhaite que le Département et la SPL s'engagent sur un contrat de programme y incluant le rôle des associations
- N'ayant aucune écoute de la part du Président du Conseil Départemental et du Président Directeur Général de la SPL, rédaction d'un communiqué de presse lu lors de cette Assemblée Générale.
- Ce communiqué de presse est transmis aux 3 journaux régionaux, Ouest France, La Presse de la Manche, La Manche Libre

### **10) Questions Diverses**

- Les compléments électriques restent d'actualité et ne concernent que les plaisanciers souhaitant rester branchés en leur absence. Ces plaisanciers demandent que la minuterie soit inhibée comme cela se passe d'entre d'autres ports. G. DOUCET rappelle qu'une mise sous tension permanente représente toujours un risque d'incendie. Ce système existe maintenant dans de nombreux ports et avec une alimentation permanente. Avec l'aide de quelques plaisanciers le Président relancera une recherche de solutions plus satisfaisantes
- Avec l'installation des nouveaux pontons, il est déploré qu'il n'y ait que 5 bornes sur les pontons H, J, K, I. Il serait souhaitable qu'il y en ait 4 de plus. Actuellement, E possède 23 bornes, F possède 21 bornes, G possède 19 bornes. A la demande d'un adhérent il lui a été répondu que cela n'était pas nécessaire car il n'y avait pas de bateaux habitables sur ces pontons. Une demande sera faite en ce sens à la SPL.
- En saison estivale quelques zodiacs et annexes restent amarrés aux navires de leurs propriétaires. Quel sont leur statuts au regard de l'occupation du bassin ?

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**





## Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

**A.U.P.P.S.V**

- Comment se fait il qu'un professionnel du nautisme puisse mettre un bateau en vente sur la zone technique ?
- Il reste encore beaucoup de bateaux ventouses. En Janvier 2018, mise en place d'une association APER qui permettrait d'accélérer les procédures de démantèlement des navires auprès de sociétés spécialisées, financées en partie par les fabricants et par un prélèvement sur le DAFN (Droit Annuel de Francisation et Navigation, taxe spécifique aux bateaux moteurs). Pour tout renseignement il suffit de s'adresser au Président. 200 000 bateaux seraient concernés
- L'association continue de demander à la SPL d'assurer un accueil aux visiteurs pendant les mois d'été. Réponse toujours négative par manque de moyens financiers qui nécessiteraient une personne et une annexe supplémentaire. Pour certains il est étonnant qu'on ne puisse pas utiliser le personnel en place au moins pour les 2 mois d'été. Un plaisancier fait remarquer que cette assistance existait du temps de M. CHITEL. M. AUGER répondant que ce personnel est dédié à d'autres tâches
- Dans la nouvelle concession il est prévu de faire payer l'accès aux 3 cales avec, en contre partie, une zone de parking réservée aux remorques (probablement sur la zone engazonnée qui se trouvera derrière le véhicule, avec renfort du terrain). Mise en place d'un badge, utilisable sur tous les ports inclus dans la SPL avec une tarification mensuelle de 60 € ou annuelle de 180 €. Gratuité de cette mise à l'eau pour tout détenteur d'une AOT
- Satisfaction sur le revêtement des nouveaux pontons. Satisfaction également pour le remplacement du platelage pour toutes les passerelles, ce qui n'était pas acquis lors de la réunion de Mars 2017. Toutes les dernières marches n'ont pas encore été changées
- Il serait bon de ne pas utiliser les bacs, en tant qu'outil de transport, sur les passerelles entraînant une usure prématurée de leur revêtement.

A l'issue des ces questions diverses, le Président clôture cette assemblée générale et invite les participants au pot de l'amitié.

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>**

